



ÉDUCATION NATIONALE  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET RECHERCHE



# le Projet académique 2010-2014






2ème partie

Les indicateurs de performance



# Sommaire

## Les indicateurs de performance

	<b>Introduction</b>	p2
	<b>Projet annuel de performance académique</b>	p3
	<b>Principaux indicateurs de résultats et de parcours de 2005 à 2008</b>	p7
	<b>Bilan de la consultation Résultats statistiques</b>	p17
	<b>Références législatives et réglementaires</b>	p20



## Introduction

Désormais, en application de la LOLF (la Loi organique relative aux lois de finances), tous les services de l'Etat ont l'obligation de mettre en place des « projets annuels de performance (PAP) ». Le Ministère de l'Education nationale est donc doté d'un PAP, qui précise les objectifs qu'il doit atteindre et fournit les indicateurs qui permettent de mesurer l'efficacité des actions conduites pour les atteindre.

De la même manière, chaque académie est désormais dotée d'un « projet annuel de performance académique (PAP.A) ». Ce PAP.A fixe pour les années à venir les objectifs que l'Académie doit atteindre et propose les indicateurs qui permettront d'évaluer les résultats obtenus.

Le service public est au service du public : il doit en conséquence afficher ce qu'il propose, ce qu'il fait, et les effets de son action. Il doit dire ce qu'il s'engage à réaliser, s'employer à le réaliser, et rendre des comptes à la Nation. C'est la raison de cette démarche de projet et d'évaluation qui est désormais la règle.

A partir du PAP.A, les composantes de l'Académie, et notamment les établissements scolaires, ont le devoir de déterminer leur propre projet d'action ainsi que les indicateurs qui leur permettront d'évaluer leurs résultats et de les faire connaître.

Le présent document récapitule les éléments du PAP.A de l'Académie de Nice, ainsi que les données qui permettent de le comprendre et de le mettre en œuvre. Il y ajoute des indicateurs complémentaires nécessaires pour construire et évaluer l'organisation et les effets de l'enseignement. Il constitue donc un outil essentiel pour tous ceux qui ont à prendre des décisions, dans les classes, dans les établissements, dans tous les services de l'Education nationale.

Chacun des personnels de l'Académie aura à cœur, en s'inscrivant dans cette démarche, de contribuer toujours mieux à une action toujours plus efficace de notre service public d'Education nationale.



**Christian NIQUE**  
Recteur de l'Académie de Nice  
Chancelier des Universités

# Projet annuel de performance académique

## Enseignement du premier degré

		Valeur académique: incolore						
		Valeur nationale:						
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
		Réal	Réal	Réal	Réal	Cible	Cible	Cible
<b>Objectif 1. Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire</b>								
Proportion d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base (public)	français - pourcentage			85,2	87,4	88	90	92
	français - intervalle de confiance (plus ou moins)			2,2	1,8			
	mathématiques - pourcentage			89,3	90,4	91	92	94
	mathématiques - intervalle de confiance (plus ou moins)			1,6	1,5			
Proportion d'élèves maîtrisant en fin de CE1 les 3 compétences du palier 1 du socle commun (Public)	compétence 1 : "maîtrise de la langue française"				82,8	83	85	86
					71,9	72	75	77
	compétence 2 : "principaux éléments de mathématiques"				75,9	76	79,1	82,2
					73,9	74	77	80
	compétence 3 : "compétences sociales et civiques"							
	le palier 1 du socle commun							
						72	75	77
Proportion d'élèves maîtrisant en fin de CM2 les compétences du socle commun (palier 2) (Public+Privé)	1. maîtrise de la langue française					83	85	87
	2. pratique de la langue vivante étrangère					82	84	85
	3. mathématique et culture scientifique					85	87	89
	4. B2i école					84	86	88
	5. culture humaniste					75	77	79
	6. compétences sociales et civiques					90	92	94
	7. autonomie et initiatives					88	89	91
	8. le socle commun							
Proportion d'élèves entrant en 6ème avec au moins 1 an de retard	Total	16,6	15,7	15,3	14,7	12,1	11,1	10,2
		17,9	16,9	16,4	15,9	13,1	12	11
	Un an de retard	16	15,2	14,9	14,4			
	17	16,2	15,8	15,3				
	Deux ans de retard ou plus	0,6	0,5	0,4	0,3			
		0,9	0,7	0,6	0,6			
Proportion d'élèves apprenant l'allemand (public)		5,2	5,2	4	3,2	4,6	4,8	5
		12,5	12,8	9,1	8,8	10	10	10
Taux de redoublement (public)	en CP				3,7	2	1,5	1
	en CE1				4,1	3	2	1
	en CE2				1,8	1,25	1,25	1
	en CM1				1,2	1	1	1
	en CM2					1,4	1,2	1
<b>Objectif 2. Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins spécifiques</b>								
Rapport, entre RAR, RRS et hors EP, des proportions d'élèves entrant en 6ème avec au moins 1 an de retard	Rapport RAR / hors EP			2	2,1	1,8	1,5	1,25
				2,2	2,1	1,9	1,5	1,25
	Rapport RRS/ hors EP			2,1	2	1,6	1,3	1
				1,7	1,7	1,5	1,2	1
Evolution de la scolarisation et de la réussite scolaire des élèves handicapés du premier degré (public)	1. Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves du 1er degré	2,2	2,1	1,7	2	2,1	2,1	2,2
		1,7	1,8	1,7	1,8	1,9	1,9	2

## Enseignement du second degré

	Valeur académique:	incolore						
	Valeur nationale:							
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
		Réal	Réal	Réal	Réal	Cible	Cible	Cible
<b>Objectif 1. Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants</b>								
Taux d'accès au baccalauréat (Public + Privé)	Total	61,1	62,6	61,6	61,8	63	64	65
		62,1	64	64	63,6	64,2	65	66
	Général	36,8	37,2	36,3	36,6			
		33,4	34,5	34,4	34,3			
	Technologique	14,3	14,5	14,4	14,3			
		17,2	17,2	16,8	16,8			
	Professionnel	10	10,9	10,9	10,9			
		11,5	12,3	12,8	12,6			
	Taux d'accès au baccalauréat des filles		69,6	68,6	68,6			
			69,7	69,6	69,5			
	Taux d'accès au baccalauréat des garçons		55,9	54,9	55,3			
			58,5	58,7	57,9			
	2. Proportion d'élèves de familles appartenant aux PCS défavorisées parmi les élèves de CPGE	11	9,2	9,8	10,3		11,5	13
		10,8	10,7	11	10,9	11,5	12	13
	3. Pour info : proportion d'élèves de familles appartenant aux PCS défavorisées parmi les bacheliers généraux	18,7	18,2	18,3	17,8			
		20,8	20,9	21,5	21,6			
Proportion des 20 à 24 ans possédant au moins un diplôme de fin de 2nd cycle de l'enseignement secondaire.			83,2	82,4				
Taux d'accès au Brevet (Public + Privé)		75,9	77,2	80,2	80	82	83	84
		77	77,3	80,5	80,9	82	83	84
Proportion d'élèves maîtrisant en fin de troisième le socle commun (public+privé)								
	2. pratique de la langue vivante étrangère				86,6	87,7	88,9	90
					88	89	90	90
	4. B2i collège				92,6	94	95,5	97
technologique des élèves de 2nde générale et technologique (GT) (Public + Privé)		80,3	79,3	82,7	83,8	85,6	86,8	88
		82,7	82,4	83,3	84,3	86	87	88
élèves de 2nde professionnelle (Public+Privé)		26,6	27,8	28,6		29,8	36	42
		27	27	27,8	26,9	28	35	40
Proportion d'élèves en terminale scientifiques et techniques (S,STI, STL) (public)	Total S, STI, STL	41,7	41,3	42,2	43,1	43,9	44,2	44,5
		43,4	43,5	44	44,6	45	45	45
Proportion de filles en terminales scientifiques et techniques (S, STI, STL) (public)	Total S, STI, STL	38,5	39,1	39,2	40,8	43,7	44,7	45,7
		38	38,8	39	39,4	42	43	44
	S	43,7	44,7	43,8	45,9			
		46,1	46,8	46,2	46,4			
	STI	9	8,3	9,8	9,8			
		8,1	8,4	9,2	9,2			
	STL	60,2	56,3	63,7	54,8			
		57	57,4	56	55,6			





## Vie de l'élève

<b>Vie de l'élève</b>									
	Valeur académique:	incolore							
	Valeur nationale:								
		<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	
		<i>Réal</i>	<i>Réal</i>	<i>Réal</i>	<i>Réal</i>	<i>Cible</i>	<i>Cible</i>	<i>Cible</i>	
<b>Objectif : Promouvoir la santé des élèves</b>									
	Proportion d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé à 6 ans	82,2	88,3	86,9	84	87,3	88,5	90	
		73	70,9	67,2	70,7	76,5	78	82	
<b>Objectif: Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective</b>									
	Taux de participation des lycéens aux élections des CVL	LEGT			37,7				
			45,2		45,6				
		LP			49				
			58,9		56,1				
		Total			40	46	48	50	
			47,8		47,9		49,5		
	Pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive d'établissement	école élémentaire	8,6	4,3	5,3	5,4	9,7	10,8	12
			15,7	15,5	15,8	16,4	17	17,5	18
		Collège (y compris SEGPA)	20,5	20,7	21,8	22,4	24	24,6	25,2
			22,4	22,8	24,2	25,3	26	27	28
		LEGT	9,7	9,9	11,7	12,7	13	14,2	15,5
			12,2	12,5	13,7	14,6	15,5	16	17
		LP	9,5	8,5	8	7,2	8,7	9,6	10,5
			10,7	11,1	12,5	13,6	15	16	17

Sur l'académie de Nice nous pouvons relever :

- Une structure sociale plutôt favorisée mais aussi très contrastée ;
- Des évaluations favorables mais avec des disparités importantes pour les élèves du premier degré ;
- Un taux important de sorties sans qualification ;
- Des taux d'accès au niveau IV globalement inférieurs à la moyenne nationale ;
- Des effectifs fragiles dans les formations technologiques industrielles et dans les filières scientifiques ;
- Des taux de poursuite pour les formations post-baccalauréat inférieurs aux moyennes nationales et notamment dans les filières technologiques et scientifiques.

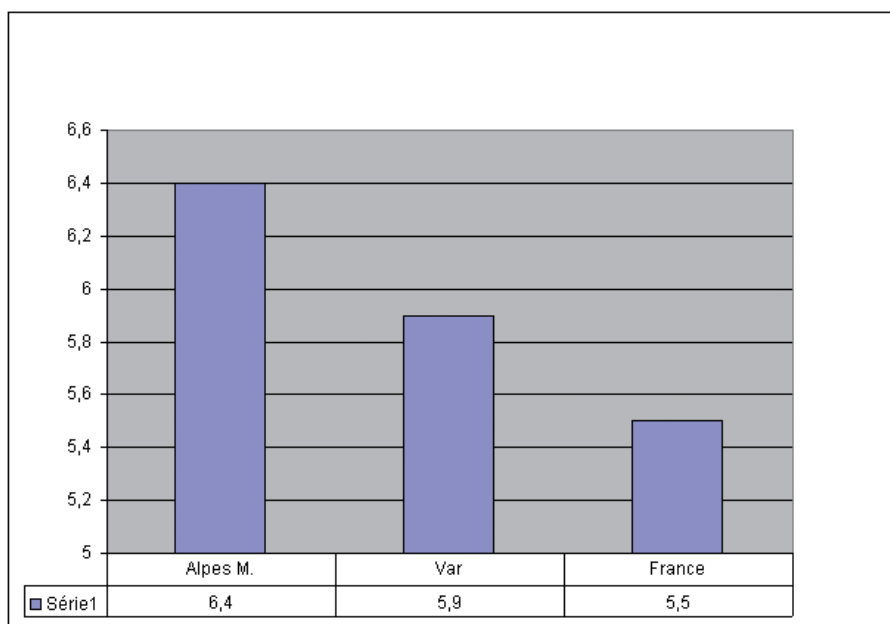


# 1 - le contexte socio-démographique

**Taux d'élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées - rentrée 2008**



**Écarts de revenus entre les 10% les plus élevés et les 10% les plus faibles - année 2007**

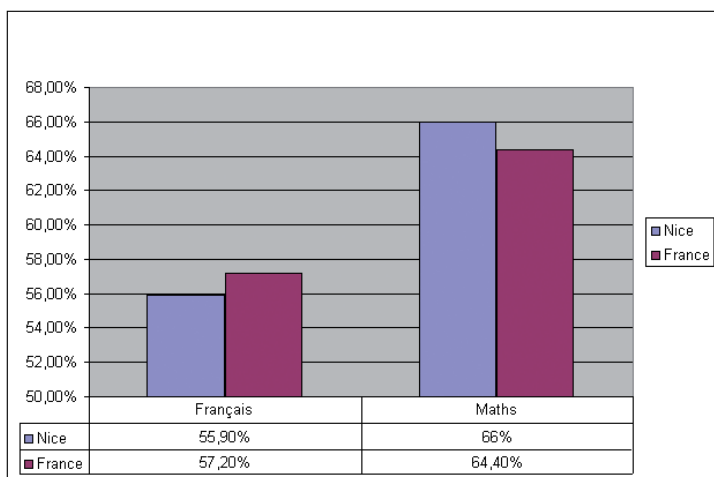


Commentaire : une population globalement plus favorisée socialement dans l'académie au regard de l'ensemble national, mais au sein de laquelle les écarts de revenus sont plus forts.

## 2 - Les résultats et les parcours scolaires

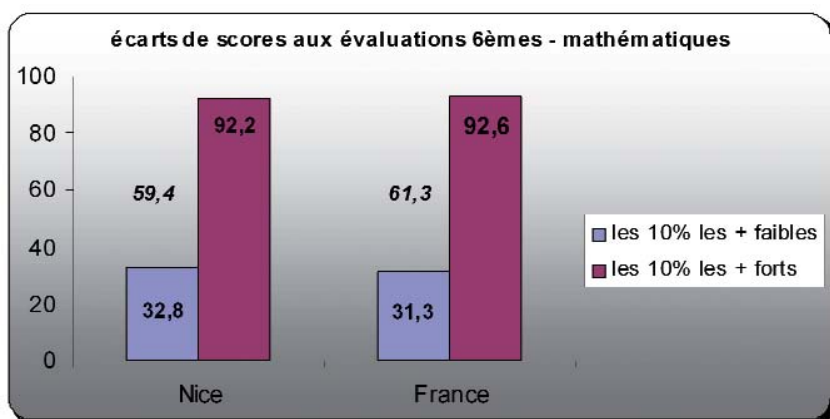
### 2.1- Les résultats aux évaluations de 6ème

#### Evaluations 6ème, scores moyens de réussite rentrée 2008



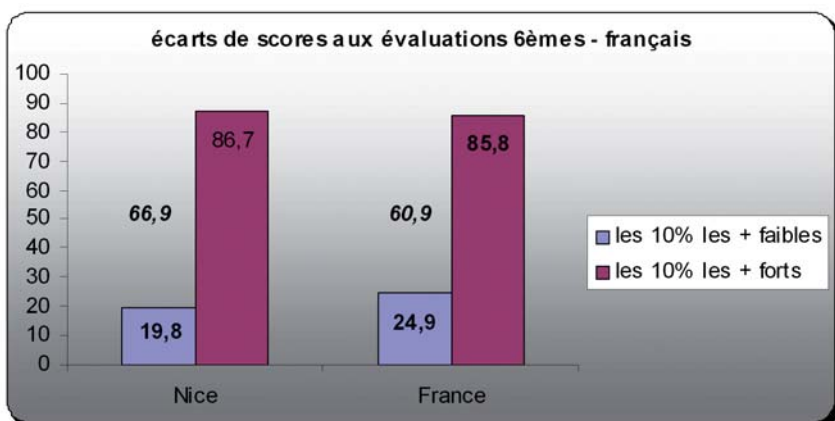
Commentaire : le positionnement de l'académie par rapport aux scores nationaux s'améliore en français avec un écart de - 1,3 point au lieu de - 2,3 points en 2007 et en mathématiques avec un écart de + 1,6 point au lieu de + 0,8 point en 2007.

#### Écarts de réussite entre les élèves qui réussissent le mieux et ceux qui réussissent le moins :



Les scores sont ici ramenés à 100 points.

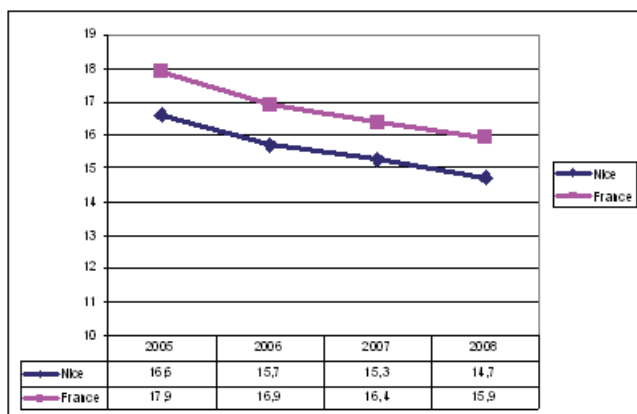
#### Écarts de réussite entre les élèves qui réussissent le mieux et ceux qui réussissent le moins :



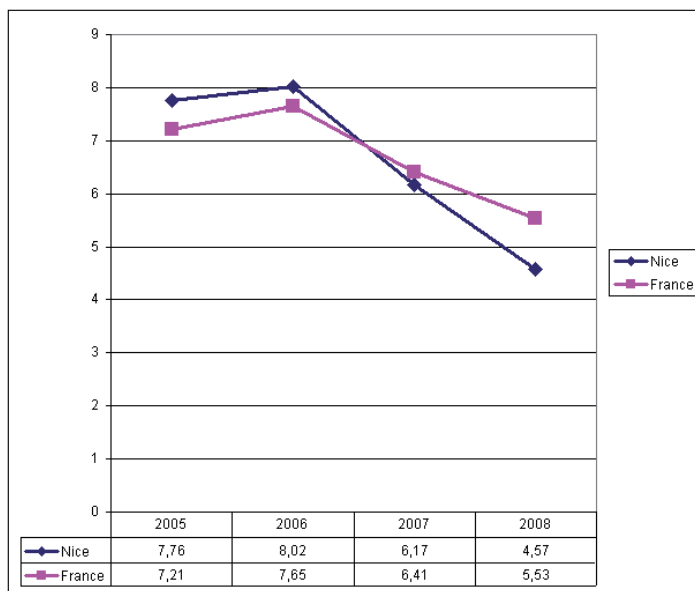
Commentaire : en français, l'écart entre les élèves qui réussissent le mieux et ceux qui réussissent le moins est sensiblement plus important dans l'académie que sur le reste du territoire national. C'est le contraire en mathématiques où l'écart est moindre dans l'académie. Dans les deux cas, il est à noter l'importance de cet écart : de l'ordre de 60 points avec même un pic en français dans l'académie avec près de 67 points d'écart.

## 2.2 Les parcours scolaires

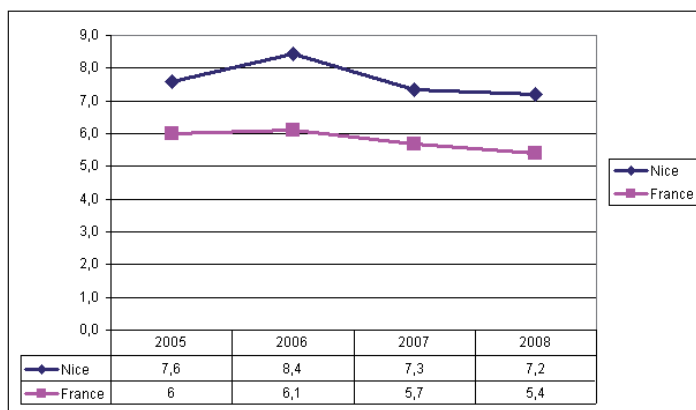
### Proportion d'élèves originaires de CM2 publics entrant en 6ème avec 1 an de retard ou plus



### Taux de redoublement dans le second degré en 6ème (public + privé)

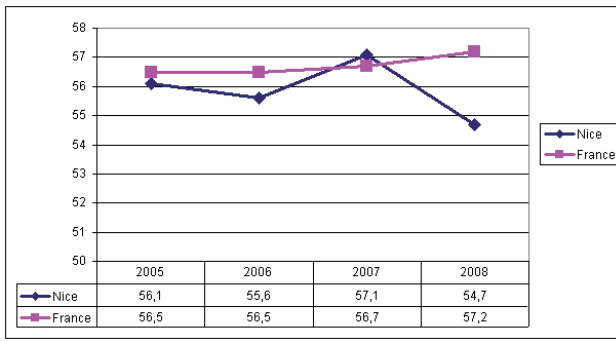


### Taux de redoublement en 3ème (public + privé)



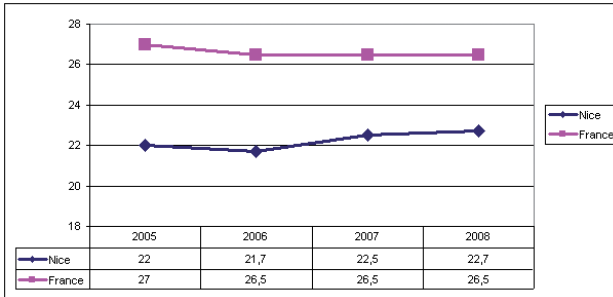
Commentaire : Une décroissance régulière des retards à l'entrée en 6ème, avec un écart favorable pour l'académie. A partir de 2007, une baisse sensible des redoublements en 6ème, tant dans l'académie que pour l'ensemble national. Mais à la fin de la 3e, une tendance tenace à une surreprésentation des redoublements dans l'académie.

## Evolution du taux de passage de 3ème en 2nde GT ( public + privé)



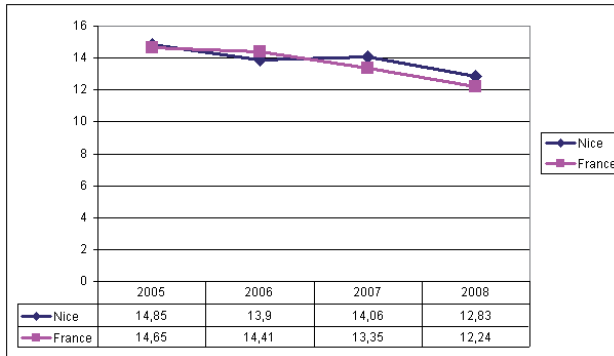
Commentaire : une baisse conjoncturelle, pour l'académie, en 2008.

## Taux de passage de 3ème vers l'enseignement professionnel ( public + privé)

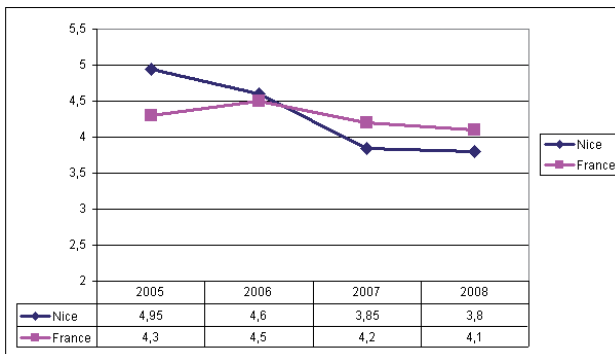


Commentaire : un écart quasiment constant entre l'académie et l'ensemble national.

## Taux de redoublement en 2nde ( public + privé)

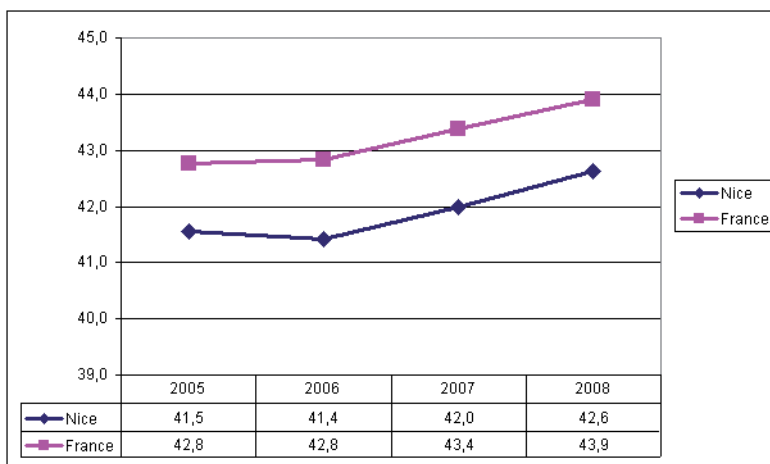


## Taux de réorientation de 2nde GT vers l'enseignement professionnel ( public + privé)



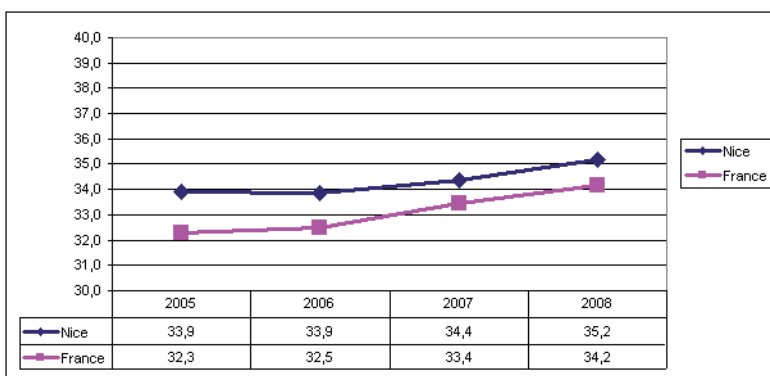
Commentaire : A l'issue de la 2nde, l'académie adopte un comportement très voisin de l'ensemble national en matière de redoublements et évolue favorablement en matière de réorientation.

**Proportion d'élèves en terminales scientifiques et techniques (S,STI, STL) - ( public + privé)**



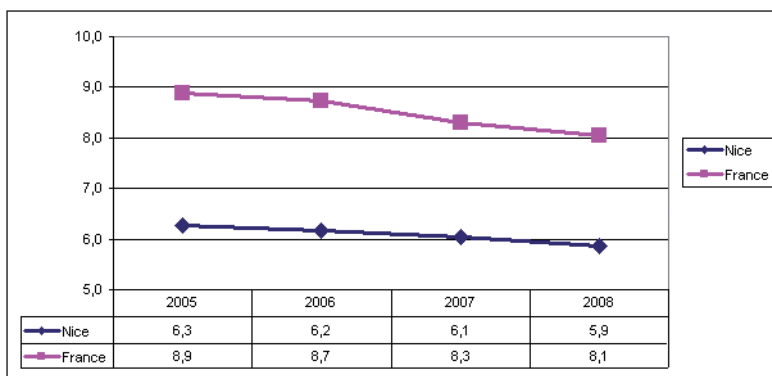
Commentaire : un retard régulier de l'académie par rapport à l'ensemble national.

**Proportion d'élèves en terminales scientifiques S (public + privé)**



Commentaire : une situation plutôt favorable à l'académie.

**Proportion d'élèves en terminales scientifiques STI (public + privé)**

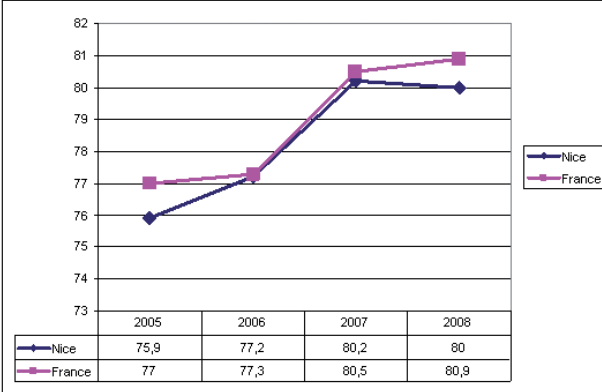


Commentaire : une situation régulièrement en retrait de l'académie par rapport à l'ensemble national.

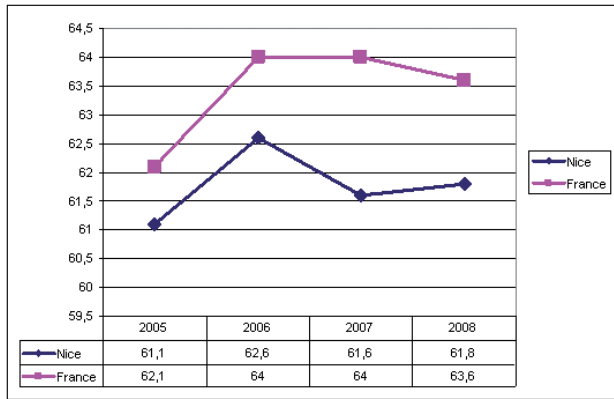
## 2.3 Taux d'accès aux diplômes et au niveau supérieur

Ce taux est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

### Taux d'accès au brevet (public + privé)

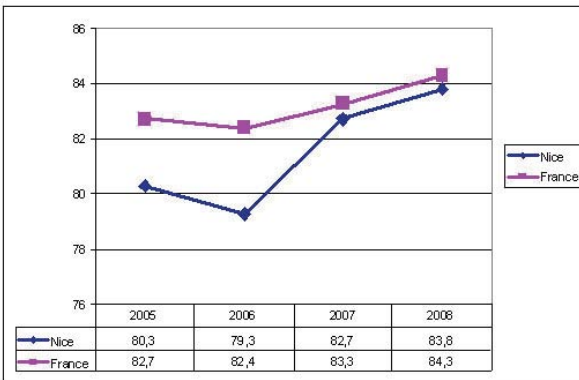


### Taux d'accès au baccalauréat (public + privé)



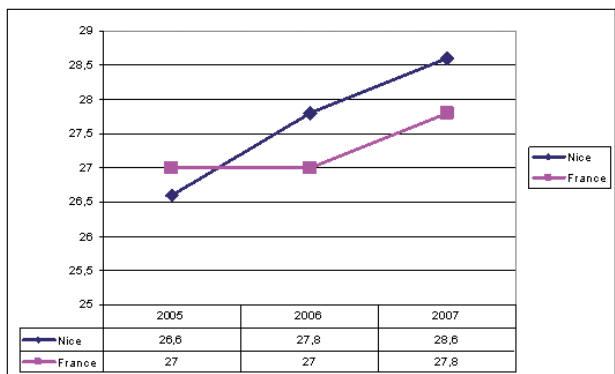
Commentaire : Pour le brevet et surtout pour le baccalauréat, l'académie est régulièrement en retrait par rapport à l'ensemble national.

### Taux d'accès à un bac général ou technologique des élèves de 2nde générale et technologique (public + privé)



Commentaire : une situation de l'académie en retrait par rapport à l'ensemble national, avec toutefois un écart qui s'amenuise.

### Taux d'accès à un bac professionnel des élèves de 2nde professionnelle (public + privé)

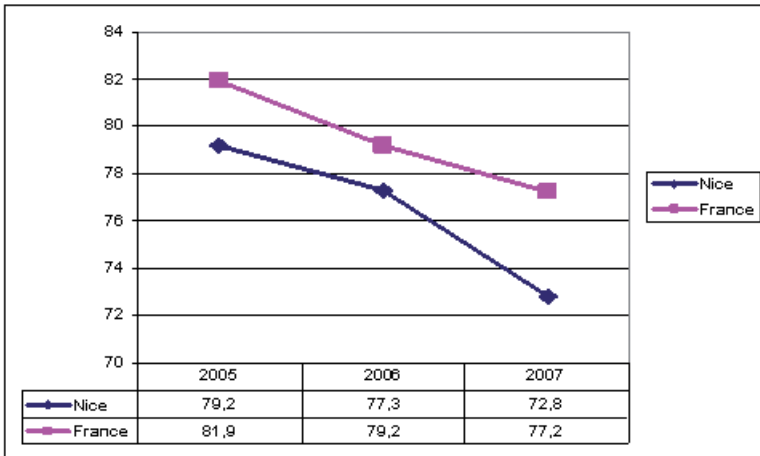


Commentaire : un écart récemment favorable à l'académie.



## Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

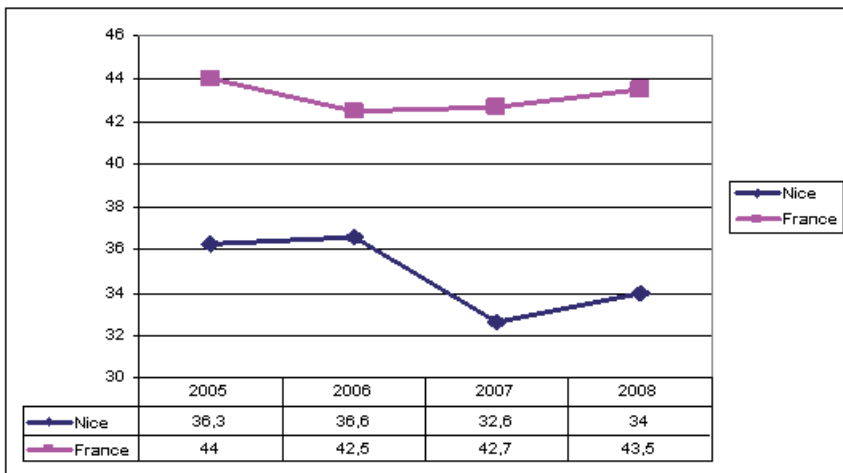
Mode de calcul : Numérateur : ensemble des bacheliers de l'académie, de la session N s'inscrivant l'année N / N+1 dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés – quelle que soit l'académie d'inscription dans l'enseignement supérieur –  
 Dénominateur : bacheliers de l'académie de scolarisation session N.



Commentaire : une situation de l'académie régulièrement en retrait par rapport à l'ensemble national.

## Taux de poursuite des bacheliers technologique en STS

Mode de calcul : numérateur : bacheliers technologiques de l'académie de la session N s'inscrivant l'année N / N+1 dans les établissements STS publics (y compris STS du ministère de l'agriculture) et privés – quelle que soit l'académie d'inscription en STS –  
 Dénominateur : bacheliers technologiques de l'académie de scolarisation session N.

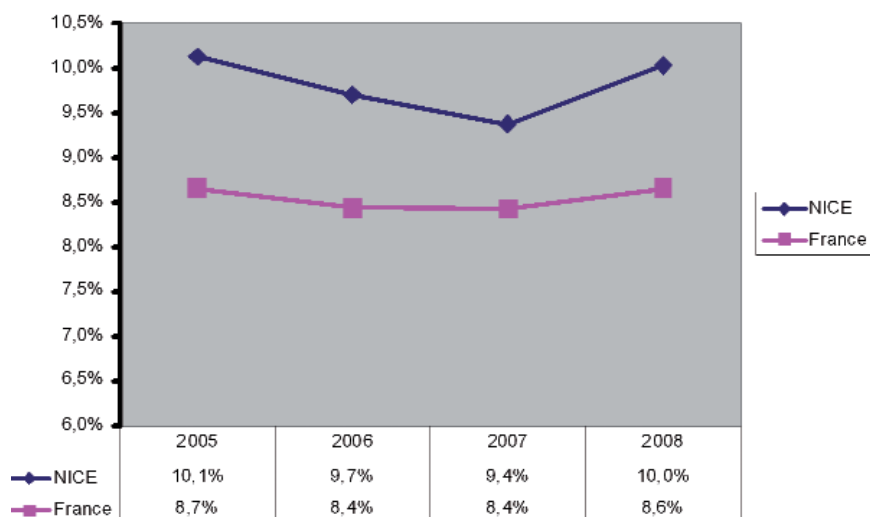


Commentaire général : les taux d'accès aux diplômes de l'enseignement scolaire sont inférieurs aux moyennes nationales, sauf en ce qui concerne le baccalauréat professionnel. Globalement, on note pour l'académie moins de diplômés de l'enseignement scolaire et un accès moindre à l'enseignement supérieur par rapport à l'ensemble national.

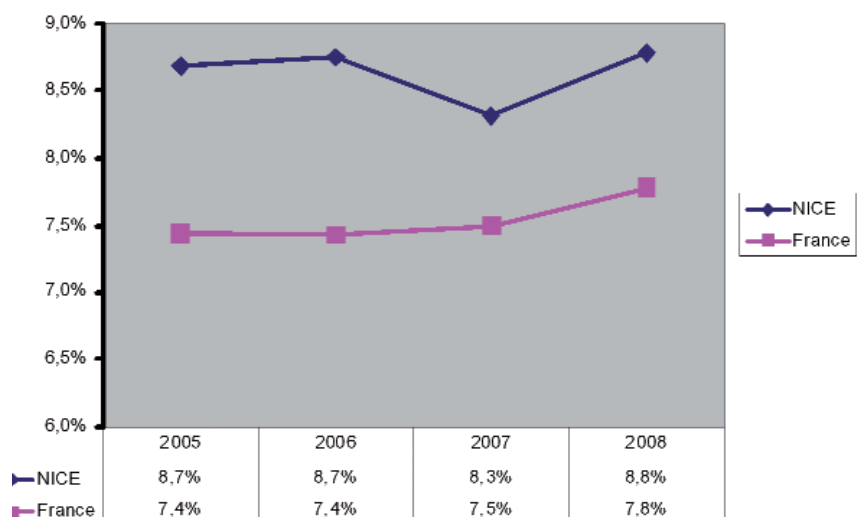
### Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur



### Taux de poursuite des nouveaux bacheliers vers la filière IUT



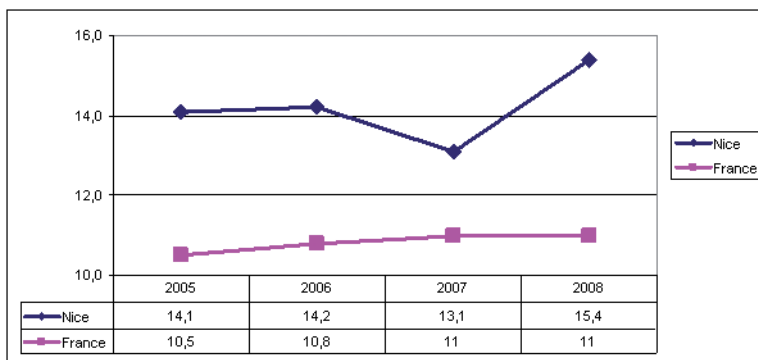
### Taux de poursuite des nouveaux bacheliers vers la filière CPGE



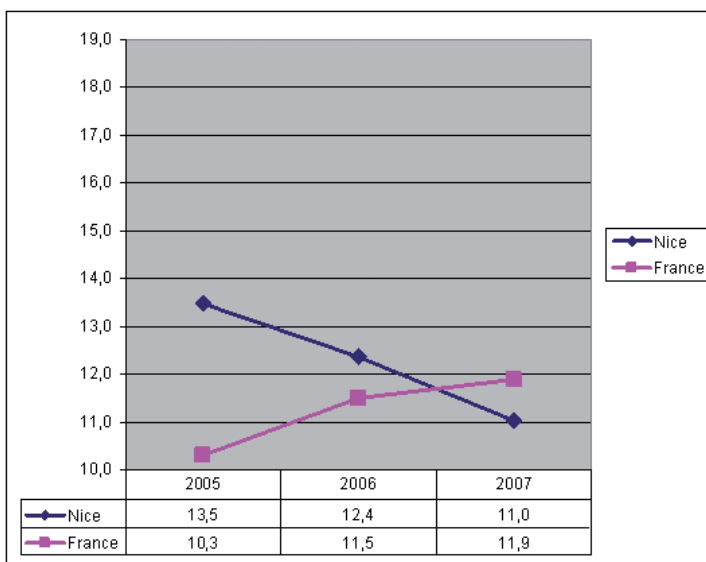
Commentaire : une situation favorable à l'académie pour les poursuites d'études en IUT et CPGE.

## 2.4 Les sorties sans qualification

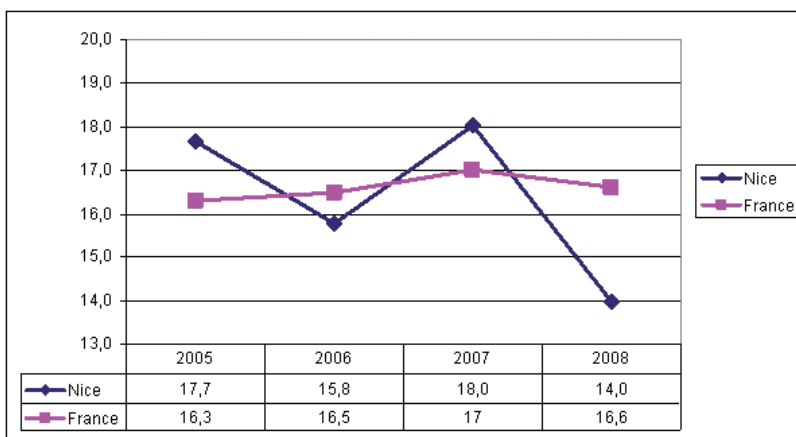
Evolution du taux de sortie hors du statut scolaire en fin de classe de 3ème (public + privé)



Evolution du taux de sortie en fin de 1ère année de BEP (public + privé)



Evolution du taux de sortie en fin de 1ère année de CAP (public + privé)



Commentaire général : une situation qui s'aggrave davantage pour l'académie que pour l'ensemble national

## 1. La démarche de la consultation

La démarche retenue pour l'élaboration de ce nouveau projet académique répond à la volonté d'y associer le plus étroitement possible les différents personnels, usagers et partenaires. Afin de déterminer les priorités sur lesquelles agir, une analyse collective des forces et des faiblesses de notre académie était en effet nécessaire. D'autre part chaque acteur, aux prises sur le terrain avec certaines difficultés, était susceptible de proposer des actions propres à y remédier, novatrices ou parfois déjà expérimentées et méritant d'être reprises et étendues.

C'est pourquoi une large consultation a été organisée. Au préalable, un comité de questionnement a été chargé de recenser et de structurer les grands axes possibles de la réflexion collective. Celle-ci a pu ainsi s'appuyer, au-delà de l'expérience particulière de chacun, sur un tableau récapitulatif suffisamment riche et ouvert pour permettre d'aborder le plus grand nombre de questions, tout en restant au plus près du cadre académique. Elle a pu aussi se nourrir d'un ensemble de chiffres-clés permettant de situer l'académie par rapport au reste de la France.

Dans les six premières semaines suivant la rentrée scolaire 2009, la consultation a été menée selon des modalités et à des niveaux très divers. Que ce soit au sein des écoles ou des établissements du second degré, dans les bassins d'éducation ou de formation, dans les inspections académiques ou le rectorat, les différents personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, médicaux, sociaux, d'encadrement et administratifs se sont réunis. Les élèves et leurs parents ont pu s'exprimer par le biais de leurs représentants et fédérations. Des avis d'experts ont été sollicités tant auprès des différents corps d'inspection, que des groupes de travail constitués autour de thématiques spécifiques. Les différents syndicats ont été contactés, ainsi que les collectivités territoriales et tous les partenaires avec lesquels notre institution a l'habitude de travailler. Un forum de discussion, ouvert sur le site du rectorat, a permis de recueillir les avis de ceux qui souhaitaient s'exprimer à titre individuel.

## 2. Le bilan quantitatif et qualitatif de la consultation.

En définitive, malgré le caractère contraint des délais impartis, le taux de réponse à la consultation a été très élevé. 60 % des écoles ont transmis leurs contributions par voie informatique, sans compter celles qui les ont directement transmises aux inspecteurs du 1er degré, qui en ont établi une synthèse pour leur circonscription. Les établissements du second degré ont répondu par voie informatique à hauteur de 76 %. Leurs contributions, notamment pour les collèges, ont été synthétisées dans les douze bassins d'éducation et de formation. Plus de vingt contributions des différents groupes d'experts, corps d'inspection, et des services ont également été réunies. Six syndicats ont transmis leurs propositions. De nombreuses personnes se sont exprimées par la voie du forum de discussion.

En ce qui concerne les réponses issues des écoles et des établissements, le bilan des priorités retenues fait apparaître des différences de perspectives prévisibles, suivant que les réponses émanent du 1er ou du 2nd degré, du collège ou du lycée (cf document ci-après). Ainsi, dans le 1er degré, les principales préoccupations s'organisent autour des réponses à apporter aux élèves à besoins éducatifs particuliers, de l'accès à la culture et de l'ouverture vers le monde extérieur, comme leviers de responsabilisation vis-à-vis de la société, de l'environnement. Dans le secondaire, les thématiques qui retiennent majoritairement l'attention sont celles de l'orientation et des parcours personnalisés, des dispositifs pour éviter les décrochages, des pratiques pédagogiques disciplinaires transversales et de l'évaluation.

Cependant, le primaire et le secondaire se rejoignent sur certains thèmes, qui se signalent ainsi par leur caractère partagé. C'est le cas de l'ouverture vers le monde extérieur, considérée comme un moyen privilégié de donner du sens aux apprentissages, de favoriser un autre rapport à l'École et de fédérer les équipes au sein de la communauté éducative. C'est aussi le cas de l'intégration des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) et de l'utilisation des ENT (espaces numériques de travail). Dans ce domaine, les personnels sont prêts à faire évoluer résolument leurs pratiques, mais sollicitent des moyens, notamment de formation.

Enfin, on s'aperçoit que derrière le choix de certains items pourtant différents se retrouvent des propositions visant à apporter des solutions à des difficultés très voisines. C'est le cas par exemple des propositions relatives aux « réponses à apporter aux élèves à besoins éducatifs particuliers » (pour le 1er degré) et aux « dispositifs pour éviter les décrochages » (pour le 2nd degré). Dans les deux cas, il s'agit en réalité de rechercher une meilleure prise en compte de la diversité des élèves, que ceux-ci soient atteints d'un handicap, ou qu'ils rencontrent des difficultés d'apprentissage telles qu'elles menacent leur capacité à suivre le rythme collectif.

### **3. L'utilisation des contributions dans le projet final.**

On comprend à travers ce bilan que les contributions ont fourni au comité de pilotage et au Recteur un matériau particulièrement riche. Leur lecture a permis d'alimenter considérablement la réflexion des membres du comité, qui y ont régulièrement puisé d'intéressantes propositions d'actions. Si besoin était, la qualité du matériau recueilli a confirmé le bien-fondé de la démarche de consultation.

Mais tout ne pouvait être retenu. La nécessaire synthèse supposait une sélection importante. Celle-ci a été conduite par étapes successives, en s'appliquant à retenir les actions permettant de construire un projet caractérisé par son ambition mais aussi son réalisme, son opérationnalité, et son adaptation au cadre de l'action académique.

Ont donc été écartées, par exemple, certaines propositions relevant d'orientations nationales, dont dépendent les choix académiques. De même, n'ont pas été retenues les actions déjà largement instituées dans les établissements, ou au contraire celles dont la mise en œuvre paraissait trop difficile à étendre à l'échelle académique.

Bien que ce projet ait donc été très largement nourri par les réponses à la consultation, seule une partie de celles-ci y subsiste. A défaut de retrouver ses propres propositions, chacun y reconnaîtra l'esprit de la réflexion conduite collectivement, ainsi que des orientations et des actions aptes à conduire notre académie vers une amélioration de ses résultats, qui ne sont autres que l'expression de la réussite des élèves.

Il reste à remercier tous ceux qui ont participé à cette consultation, pour le temps et les efforts qu'ils y ont consacrés. Grâce à cet investissement, le projet a pu être rédigé au plus près des orientations nationales et des préoccupations des différents acteurs. Souhaitons que cette proximité et cet engagement dans la concertation permettent à chacun de se l'approprier avec plus de facilité.

*comité de pilotage du projet académique*

## Priorités globales issues de la consultation conduite dans les écoles et les établissements

### 1er degré

prio	
Réponses pour les élèves à besoins éducatifs particuliers	154
Accès à la culture : cohérence des projets dans ce domaine	129
Ouverture vers le monde extérieur, responsabilité par rapport à la société, à l'environnement.	127
Qualité de vie des élèves	106
Maîtrise des TICE et utilisation au service de la pédagogie et des établissements	90
Formation des personnels	88
Implication des parents	82
Dispositifs pour éviter les décrochages	69
Autonomie, créativité, initiative	59
Pratiques pédagogiques disciplinaires et transversales, évaluation	59
Prévention de l'absentéisme et de la violence	41
Redoublements, passages inter niveaux	34
Education à la santé, CESC	33
Offre de formation	28
Education prioritaire : partage des bonnes pratiques	23
Accompagnement éducatif.	22
Valorisation et gestion des ressources humaines	21
Communication numérique	15
Orientation et parcours personnalisés	15
Adaptation à l'emploi du volant des remplaçants	13
Relations avec les collectivités territoriales	11
Abandons et sorties sans qualification	8
Formalisation des relations entre les partenaires internes: établissements / bassins / IA / rectora	3
Participation à la vie associative.	2
Certification et examens	1
Politiques interministérielles.	1
<b>Somme :</b>	<b>1234</b>

### 2nd degré

prio	
Orientation et parcours personnalisés	57
Dispositifs pour éviter les décrochages	49
Pratiques pédagogiques disciplinaires et transversales, évaluation	39
Ouverture vers le monde extérieur, responsabilité par rapport à la société, à l'environnement.	31
Prévention de l'absentéisme et de la violence	28
Abandons et sorties sans qualification	27
Maîtrise des TICE et utilisation au service de la pédagogie et des établissements	26
Accès à la culture : cohérence des projets dans ce domaine	24
Réponses pour les élèves à besoins éducatifs particuliers	23
Redoublements, passages inter niveaux	18
Implication des parents	14
Valorisation et gestion des ressources humaines	13
Accompagnement éducatif.	10
Formation des personnels	9
Education à la santé, CESC	7
Autonomie, créativité, initiative	6
Offre de formation	5
Qualité de vie des élèves	4
Communication numérique	3
Education prioritaire : partage des bonnes pratiques	3
Formalisation des relations entre les partenaires internes: établissements / bassins / IA / rectora	3
Adaptation à l'emploi du volant des remplaçants	1
Certification et examens	1
Relations avec les collectivités territoriales	1
<b>Somme :</b>	<b>402</b>



La Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 fixe le cadre législatif de référence qui doit permettre d'élever le niveau de qualification de nos jeunes et d'assurer la réussite de tous les élèves.

Trois grandes priorités sont définies par la Nation :

- 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Cet objectif déjà défini en 1989 est ici réaffirmé et conforté.
- 50% de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Il s'agit là d'un objectif ambitieux visant à améliorer sensiblement le niveau général de qualification de la population.
- L'ensemble de la jeunesse doit bénéficier d'une qualification ou d'une certification, afin de ne laisser personne au bord du chemin de l'insertion sociale et professionnelle.

A ces priorités s'ajoute une ambition définie à l'article deux de la loi de 2005 : outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Cette mission est essentielle notamment dans le but de relever le défi de la cohésion nationale.

En se dotant d'un nouveau projet, l'académie articule les priorités nationales à ses besoins spécifiques, autour de cinq défis. Ceux-ci se réfèrent aux textes législatifs et réglementaires nationaux suivants.

## Une pédagogie individualisée

### **Circulaire de préparation de la rentrée 2009 (Circulaire n°2009-068 du 20-5-2009 - BO n°21 du 21 mai 2009)**

Qui définit les priorités suivantes :

- Apprécier l'acquisition des connaissances et des compétences
- Offrir aux élèves et à leurs parents de nouveaux services éducatifs
- Améliorer la scolarisation des élèves handicapés
- Améliorer l'accès à une formation diplômante pour les élèves en grande difficulté
- Assurer la réussite scolaire des élèves socialement défavorisés

**Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006** relatif au socle commun de connaissances et de compétences.

**Décret n° 2007-860 du 14 mai 2007** relatif au livret personnel de compétences, complété par l'arrêté du 14 mai 2007.

**Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

**Décret n°90-788 du 6 septembre 1990** relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. Il a été modifié par le décret n° 2005-1014 du 24 août 2005.

**Décret n° 96- 465 du 29 mai 1996** relatif à l'organisation de la formation au collège. Il a été modifié par le décret n° 2005-1013 du 24 août 2005.

**Décret du 24 août 2005** relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école.

**Circulaire n°2006-58 du 30 mars 2006** « Principes et modalités de la politique de l'éducation prioritaire ».

**Circulaire n°2006-138 du 25 août 2006** qui traite des programmes personnalisés de réussite éducative - Mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège.

**Circulaire n°2007-140 du 23 août 2007** relative aux protocoles nationaux d'évaluation diagnostique à l'école en C.E.1 et C.M.2. B.O.E.N. n°30 du 30 août 2007.

**Note de service n°2007-079 du 29 mars 2007** fixant le cahier des charges des lycées « ambition réussite ».

## Des parcours scolaires réussis

### **Circulaire de préparation de la rentrée 2009 (Circulaire n°2009-068 du 20-5-2009 - BO n°21 du 21 mai 2009)**

Qui définit les priorités suivantes :

- Rendre ses lettres de noblesse à la voie professionnelle
- Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation
- Améliorer l'accès à une formation diplômante pour les élèves en grande difficulté

Brochure « Apprendre à s'orienter » publiée par la Direction générale de l'enseignement scolaire en Octobre 2009, présentant notamment les parcours de découverte des métiers et des formations.

**Décret n°2006-583 du 23 mai 2006**, section 4, portant sur l'orientation des élèves.

**Circulaire de préparation de la rentrée 2008 n°2008-42 du 04 avril 2008**, parue au B.O. E.N. n°15 du 10 avril 2008.

**Circulaire n°2007-029 du 29 janvier 2007**, relative à l'ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles.

**Circulaire n°2008-013 du 22 janvier 2008**, portant sur l'orientation du futur bachelier.

**Circulaire n°2005-148 du 22 août 2005** relative à la mise en œuvre de la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence.

**Circulaire n°2008-013 du 22 janvier 2008** relative à l'orientation active et l'orientation des futurs bacheliers vers l'enseignement supérieur en vue de la rentrée 2008 : modalités spécifiques aux lycées. B.O.E.N. n°5 du 31 janvier 2008.

**Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007** relative aux libertés et responsabilités des universités. J.O. n°185 du 11 août 2007.

## Des élèves autonomes et responsables

### **Circulaire de préparation de la rentrée 2009 (Circulaire n°2009-068 du 20-5-2009 - BO n°21 du 21 mai 2009)**

Qui définit les priorités suivantes :

- Poursuivre la généralisation de l'éducation au développement durable
- Lutter contre la violence et les discriminations
- Aider les élèves à prendre en charge leur santé
- Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire
- Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants

**Circulaire n°2004-54 du 23 mars 2004** relative au contrôle et à la promotion de l'assiduité des élèves soumis à l'obligation scolaire. B.O.E.N. n°14 du 01 avril 2004.

**Convention du 26 juin 2006** pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, B.O.E.N. n°5 du 01 février 2007.

#### **Code de l'éducation :**

- Article L312-12 : enseignement de la défense
- Articles L312-13 à L312-13-1 : enseignement de la sécurité
- Articles D312-40 à D312-42 : enseignement des règles générales de sécurité
- Articles D312-43 à D312-47-1 : enseignement des règles de sécurité routière
- Article L312-15 et article D312-48 : enseignement de l'éducation civique
- Articles L312-1 à L312-4 et Articles D312-1 à D312-6 : éducation physique et sportive
- Articles L312-16 à L312-17 et Article D312-49 : éducation à la santé et à la sexualité
- Article L312-18 : prévention et information sur les toxicomanies
- Article R421-42 : assemblée générale des délégués des élèves
- Articles R421-43 à R421-45 : conseil des délégués pour la vie lycéenne
- Articles R421-46 à R421-47 : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

**Circulaire n° 2007-077 du 29 mars 2007** relative à l'éducation au développement durable - Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD).

**Circulaire n° 2007-141 du 27 août 2007** relative à l'éducation à la défense - application du protocole entre les ministères chargés de la défense, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## **Une Ecole ouverte sur l'art, la culture et l'international**

### **Circulaire de préparation de la rentrée 2009**

**(Circulaire n° 2009-068 du 20-5-2009 - BO n° 21 du 21 mai 2009)**

Qui définit les priorités suivantes :

- Améliorer la pratique des langues vivantes
- Développer l'accès aux technologies numériques éducatives et favoriser leur usage
- Offrir aux élèves et à leurs parents de nouveaux services éducatifs
- Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle

**Arrêté du 25 juillet 2007** relatif aux programmes de l'enseignement de langues étrangères pour l'école primaire. J.O. du 21 août 2007, B.O.E.N. hors série n° 8 du 30 août 2007.

**Articles D312-16 à D312-28** du Code de l'Éducation relatifs à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères et à la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères.

**Circulaire n° 2008-042 du 4 avril 2008** relative à la préparation de la rentrée scolaire 2008, et portant notamment sur la généralisation de l'accompagnement éducatif et l'insertion d'un volet artistique et culturel dans les projets d'établissement.

#### **Code de l'éducation :**

- Articles L312-10 à L312-11-1 : enseignement des langues et cultures régionales
- Articles D312-29 à D312-32 : Conseil national des langues et cultures régionales
- Articles D312-33 à D312-39 : conseil académique des langues régionales
- Articles L312-5 à L312-8 et articles D312-7 à D312-14 : enseignements artistiques
- Article L312-9 : enseignements de technologie et d'informatique

## **Un pilotage académique au service d'une dynamique collective**

Loi Organique relative aux Lois de Finances du 1er août 2001.

Rapport du 30 mars 2007 du Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, sur la Performance publique.

Conclusions du 3e conseil interministériel de modernisation des politiques publiques en date du 11 juin 2008 sur la Révision Générale des Politiques Publiques.

Décrets et arrêtés du 17 avril 2008 sur la mobilité dans la fonction publique.

Décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'État.

Relevé de conclusions du 2 juin 2008 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique.

#### **Code de l'éducation :**

- Articles L214-1 à L214-4 : planification des formations
- Articles L214-12 à L214-16 : formation professionnelle et apprentissage
- Articles D214-5 à D214-8 : contrats pluriannuels d'objectifs de développement de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel ou technologique par alternance

#### **Code de l'éducation :**

- Articles D321-14 et D321-15 : Conseil des maîtres et équipe éducative
- Articles D411-1 à D411-9 : Conseil d'école
- Articles R421-14 à R421-42 : Conseils d'administration et commissions permanentes des E.P.L.E
- Article L 421-5 : conseil pédagogique
- L 401-1 : projet d'école et projet d'établissement.

Circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005 : contrats d'objectifs.